

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Forme du produit | : Substance |
| Nom | : Peroxyde de sodium |
| N° Index | : 011-003-00-1 |
| N° CE | : 215-209-4 |
| N° CAS | : 1313-60-6 |
| Numéro d'enregistrement REACH | : 01-2120765762-46 |
| Formule brute | : Na2O2 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Réactif d'analyses chimiques

| Titre | Descripteurs d'utilisation |
|--|---|
| Utilisation sur les sites industriels - Utilisation en tant que réactif de laboratoire (Réf. SE: IW-3) | PC21, PROC9, PROC15, ERC6b |
| Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation en tant que réactif de laboratoire (Réf. SE: PW-4) | PC21, PROC9, PROC15, ERC8b |
| Fabrication de peroxyde de sodium (Réf. SE: M-1) | PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC28, ERC1 |
| Formulation / reconditionnement du peroxyde de sodium (Réf. SE: F-2) | PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC28, ERC2 |

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir rubrique 16

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

MSSA S.A.S.
111, Rue de la Volta - Pomblière
73600 SAINT-MARCEL
France
T +33 (0)4 79 24 70 70 - F +33 (0)4 79 24 70 50
fds-msds@metauxspeciaux.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|--|-------------------------------|------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles | +32 70 245 245 | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---|----------------------|---|
| France | ORFILA | http://www.centres-antipoison.net | +33 (0)1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ox. Sol. 1 H271

Skin Corr. 1A H314

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS03

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P260 - Ne pas respirer les poussières.

P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection.

P301+P330+P331+P310 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P303+P361+P353+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.

P371+P380+P375 - En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas de classification :

Aucun connu.

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

PBT : Non applicable (substance inorganique)
vPvB : Non applicable (substance inorganique)

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------------------|---|-------|---|
| Peroxyde de sodium | N° CAS: 1313-60-6 N° CE: 215-209-4 N° Index: 011-003-00-1 N° REACH: 01-2120765762-46 | > 95 | Ox. Sol. 1, H271 Skin Corr. 1A, H314 |
| Carbonate de sodium (Impureté) | N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 N° Index: 011-005-00-2 | < 0,3 | Eye Irrit. 2, H319 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation | : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Appeler un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Oter tout vêtement ou chaussure souillés. Rinçage abondant à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats. |
| Premiers soins après ingestion | : Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire au sujet inconscient. Ne jamais tenter de faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation | : Irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Brûlures. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Brûlures. |
| Symptômes/effets après ingestion | : Corrosion ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Sable sec. Dioxyde de carbone (CO₂).

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Agents d'extinction non appropriés : Eau. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : Oxydes de sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Faire évacuer la zone dangereuse. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Endiguer et contenir les fluides d'extinction.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ventiler la zone de déversement. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ecarter le plus rapidement possible toute matière incompatible : Eau, Matières organiques, Matières oxydables, Matières combustibles. Eviter la production de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.
Autres informations : Éliminer les résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Éviter tout contact direct avec le produit. Ne pas respirer les poussières. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| | |
|--|---|
| Conditions de stockage | : Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver à l'abri de la chaleur. |
| Matières incompatibles | : Eau. Matières organiques. Matières combustibles. Matières oxydantes. |
| Prescriptions particulières concernant l'emballage | : Conserver dans l'emballage d'origine. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Capturer les poussières à leur point d'émission. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a un risque d'exposition. Effectuer des contrôles d'atmosphère à intervalles réguliers.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes étanches + écran facial. (EN ISO 16321)

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements antiacides

| Protection des mains | | | | | |
|----------------------|--|-------------------|----------------|-------------|-----------|
| Type | Matériau | Perméation | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
| Gants de protection | Caoutchouc butyle, Chlorure de polyvinyle (PVC), Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | 6 (> 480 minutes) | 0.5 | | ISO 374-1 |
| Gants de protection | Caoutchouc nitrile (NBR), Fluoroélastomère (FKM) | 6 (> 480 minutes) | 0.35 - 0.4 | | ISO 374-1 |

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante : Masque complet (DIN EN 136), (FFP2), (FFP3)

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Solide |
| Couleur | : Jaune clair. |
| Apparence | : Granules. |
| Masse moléculaire | : 77,98 g/mol |
| Odeur | : Inodore. |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : Se décompose avant de fondre |
| Point de congélation | : Pas disponible |
| Point d'ébullition | : Décomposition avant l'ébullition |
| Inflammabilité | : Non inflammable |
| Propriétés comburantes | : Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |
| Limite inférieure d'explosion | : Non applicable |
| Limite supérieure d'explosion | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable |
| Température de décomposition | : > 460 °C |
| pH | : Non applicable |
| pH solution | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |
| Viscosité, dynamique | : Non applicable |
| Solubilité | : Eau: 1000 g/l (25 °C) - Soluble |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50°C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : 2805 kg/m ³ (Densité apparente : 1380 kg/m ³) |
| Densité relative | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C | : Non applicable |
| Taille d'une particule | : Pas disponible |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Autres propriétés : Produit hygroscopique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. Au contact de l'eau : Hydroxyde de sodium.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Comburant. Entretien vivement la combustion. Peut réagir violemment avec les matières combustibles.

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter la production de poussières. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Eau. Matières organiques. Matières combustibles. Matières oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (Inhalation) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque de graves brûlures de la peau. pH: Non applicable |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves pH: Non applicable |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Danger par aspiration | : Non classé (Impossibilité technique d'obtenir les données) |

Peroxyde de sodium (1313-60-6)

| | |
|------------------------|----------------|
| Viscosité, cinématique | Non applicable |
|------------------------|----------------|

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|--|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Peroxyde de sodium (1313-60-6)

| | |
|--|---------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | Non applicable |
| Potentiel de bioaccumulation | Non bioaccumulable. |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

| | |
|--------------------------------|---|
| Carbonate de sodium (497-19-8) | PBT : Non applicable (substance inorganique) vPvB : Non applicable (substance inorganique) |
| Peroxyde de sodium (1313-60-6) | PBT : Non applicable (substance inorganique) vPvB : Non applicable (substance inorganique) |

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques, du fait de l'alcalinité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Incinérer en installation autorisée.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|---|---|---|---|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | | | | |
| UN 1504 | UN 1504 | UN 1504 | UN 1504 | UN 1504 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| PEROXYDE DE SODIUM | PEROXYDE DE SODIUM | Sodium peroxide | PEROXYDE DE SODIUM | PEROXYDE DE SODIUM |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| 5.1 | 5.1 | 5.1 | 5.1 | 5.1 |
|  |  |  |  |  |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| I | I | I | I | I |

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Dangereux pour l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non | Dangereux pour l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non | Dangereux pour l'environnement: Non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

| | |
|---|---------------|
| Code de classification (ADR) | : O2 |
| Quantités limitées (ADR) | : 0 |
| Quantités exceptées (ADR) | : E0 |
| Instructions d'emballage (ADR) | : P503, IBC05 |
| Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) | : MP2 |
| Catégorie de transport (ADR) | : 1 |
| Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (ADR) | : V10 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) | : CV24 |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | : S20 |
| Code de restriction concernant les tunnels | : E |

Transport maritime

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Quantités limitées (IMDG) | : 0 |
| Quantités exceptées (IMDG) | : E0 |
| Instructions d'emballage (IMDG) | : P503 |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG) | : IBC05 |
| Dispositions spéciales GRV (IMDG) | : B1 |
| EmS-No. (Feu) | : F-G |
| EmS-No. (Déversement) | : S-Q |
| Catégorie de chargement (IMDG) | : C |
| Arrimage et manutention (Code IMDG) | : H1 |
| Tri (IMDG) | : SGG16, SG16, SG26, SG35, SG59 |
| N° GSMU | : 144 |

Transport aérien

| | |
|---|-------------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) | : E0 |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) | : Forbidden |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : Forbidden |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : Forbidden |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : Forbidden |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) | : 561 |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) | : 15kg |
| Dispositions spéciales (IATA) | : A1 |
| Code ERG (IATA) | : 5L |

Transport par voie fluviale

| | |
|----------------------------------|------|
| Code de classification (ADN) | : O2 |
| Quantités limitées (ADN) | : 0 |
| Quantités exceptées (ADN) | : E0 |
| Équipement exigé (ADN) | : PP |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 0 |

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Transport ferroviaire

| | |
|---|---------------|
| Code de classification (RID) | : O2 |
| Quantités limitées (RID) | : 0 |
| Quantités exceptées (RID) | : E0 |
| Instructions d'emballage (RID) | : P503, IBC05 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) | : MP2 |
| Catégorie de transport (RID) | : 1 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) | : W10 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) | : CW24 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 55 |

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Non listé dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Non listé dans la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Format UE de FDS selon le RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION. Rubriques modifiées de la FDS : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Abréviations et acronymes: | |
|----------------------------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ED | Propriétés perturbant le système endocrinien |
| EN | Norme européenne |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). CSR (Chemical safety report).

| Texte complet des phrases H et EUH: | |
|-------------------------------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H271 | Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ox. Sol. 1 | Matières solides comburantes, catégorie 1 |
| Skin Corr. 1A | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A |

| Texte complet des descripteurs d'utilisation | |
|--|--|
| ERC1 | Fabrication de la substance |
| ERC2 | Formulation dans un mélange |
| ERC6b | Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) |
| ERC8b | Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) |
| PC21 | Substances chimiques de laboratoire |
| PROC15 | Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
| PROC28 | Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
| PROC3 | Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes |
| PROC4 | Production chimique où il y a possibilité d'exposition |
| PROC8a | Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. |
| PROC8b | Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées |
| PROC9 | Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Peroxyde de sodium

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

| Utilisations identifiées | N° du SE | Titre court | Page |
|--|----------|-------------|------|
| Fabrication de peroxyde de sodium | 1 | | 13 |
| Formulation / reconditionnement du peroxyde de sodium | 2 | | 19 |
| Utilisation sur les sites industriels - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | 3 | | 25 |
| Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation en tant que réactif de laboratoire | 4 | | 29 |

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

1. M-1 - Production; Fabrication de peroxyde de sodium

1.1. Rubrique des titres

Fabrication de peroxyde de sodium

Réf. SE: M-1
Type de SE: Travailleur
Version: 1.0

Association - Code de référence: M-1
Date d'émission: 27/03/2023

| Environnement | | Descripteurs d'utilisation |
|---------------|--|----------------------------|
| 1 | Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement | ERC1 |

| Travailleur | | Descripteurs d'utilisation |
|-------------|---------------------------|----------------------------|
| 2 | Sous-scénario Travailleur | PROC3 |
| 3 | Sous-scénario Travailleur | PROC8a, PROC8b |
| 4 | Sous-scénario Travailleur | PROC15 |
| 5 | Sous-scénario Travailleur | PROC28 |

| | |
|---|--|
| Processus, tâches, activités pris en compte | <p>Le peroxyde de sodium est fabriqué par lots uniquement dans les installations industrielles. La principale réaction est l'oxydation de l'oxyde de disodium dans le peroxyde de disodium dans un réacteur rotatif à environ 380°C. Pendant les arrêts, il y a inertage à l'azote pour éviter l'humidité dans le réacteur. Après tamisage, le peroxyde de sodium est transféré dans différents conteneurs (PROC 8a/8b). Le processus est couvert par des procédures de sécurité complètes.</p> <p>Les émissions dans l'air du réacteur sont très faibles et sont essentiellement constituées d'oxygène qui n'a pas réagi.</p> |
|---|--|

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC1)

| | |
|------|-----------------------------|
| ERC1 | Fabrication de la substance |
|------|-----------------------------|

| Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile) | |
|--|-----------|
| Quantité journalière par site | ≤ 1,2 t/j |
| Quantité annuelle par site | ≤ 25 t/an |

| Conditions et mesures relatives à la station d'épuration | |
|---|----------|
| Efficacité | Standard |
| Débit supposé de la station d'épuration sur site (m³/jour): | ≥ 2000 |
| Application contrôlée de boue résiduaire sur le sol à vocation agricole | |

| Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles) | |
|---|--|
| Les eaux usées devraient être réutilisées ou rejetées dans les eaux usées industrielles puis neutralisées si nécessaire | |

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

Le traitement et l'élimination externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales

Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement

Débit de l'eau de surface de réception $\geq 18000 \text{ m}^3/\text{j}$

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC3)

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit Solide, fort empoussièremment

Concentration de la substance dans le produit $\leq 100 \%$

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée de l'activité $\leq 1 \text{ h/jour}$

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure)

Inhalation – efficacité minimale de 30 %
MEASE : 17 %

Procédé en discontinu fermé. Avec exposition occasionnelle contrôlée

Remplacer, le cas échéant, les processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés. Cela permettrait d'éviter les brouillards irritants.

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Appareil de protection respiratoire

Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre P3

Facteur de protection assigné (APF) 10

Inhalation – efficacité minimale de 90 %

Masque complet

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min

Efficacité $\geq 95 \%$

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisation en intérieur

Température maximale du processus 40 °C

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC8a, PROC8b)

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

| | |
|--------|--|
| PROC8b | Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées |
|--------|--|

Caractéristiques du produit

| | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

| | |
|---------------------|------------|
| Durée de l'activité | ≤ 1 h/jour |
|---------------------|------------|

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

| | |
|---|----------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17 % |
| Procédé en discontinu fermé. Avec exposition occasionnelle contrôlée | |
| Remplacer, le cas échéant, les processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés. Cela permettrait d'éviter les brouillards irritants. | |

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

| | |
|---|--|
| Appareil de protection respiratoire | |
| Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre P3 | |
| Facteur de protection assigné (APF) | 10 |
| Inhalation – efficacité minimale de | 90 % |
| Masque complet | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Efficacité | ≥ 95 % |

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC15)

| | |
|--------|--|
| PROC15 | Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
|--------|--|

Caractéristiques du produit

| | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

| | |
|---------------------|------------|
| Durée de l'activité | ≤ 1 h/jour |
|---------------------|------------|

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

| Conditions et mesures techniques et organisationnelles | |
|---|----------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17 % |
| Procédé en discontinu fermé. Avec exposition occasionnelle contrôlée | |
| Remplacer, le cas échéant, les processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés. Cela permettrait d'éviter les brouillards irritants. | |

| Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé | |
|---|--|
| Appareil de protection respiratoire | |
| Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre P3 | |
| Facteur de protection assigné (APF) | 10 |
| Inhalation – efficacité minimale de | 90 % |
| Porter un appareil de protection des yeux | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Efficacité | ≥ 95 % |

| Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs | |
|---|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC28)

| | |
|--------|--|
| PROC28 | Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
|--------|--|

| Caractéristiques du produit | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

| Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition | |
|--|------------|
| Durée de l'activité | ≤ 1 h/jour |

| Conditions et mesures techniques et organisationnelles | |
|---|----------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17 % |
| Procédé en discontinu fermé. Avec exposition occasionnelle contrôlée | |
| Remplacer, le cas échéant, les processus manuels par des processus automatisés et/ou fermés. Cela permettrait d'éviter les brouillards irritants. | |

| Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé | |
|---|--|
| Appareil de protection respiratoire | |

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

| | |
|---|--|
| Filtre combiné gaz/poussières avec type de filtre P3 | |
| Facteur de protection assigné (APF) | 10 |
| Inhalation – efficacité minimale de | 90 % |
| Porter un appareil de protection des yeux | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Efficacité | ≥ 95 % |

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

1.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC1)

Information concernant le sous-scénario

ATTENTION : Risque non contrôlé, Les mesures de contrôle du risque sont basées sur une caractérisation qualitative des risques, Les mesures de gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter de rejeter des solutions de NaOH dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface, si ces rejets sont susceptibles de provoquer des modifications significatives du pH. Il est nécessaire de contrôler régulièrement la valeur du pH lors de l'introduction dans les eaux libres. En général, les rejets doivent être effectués de manière à minimiser les modifications du pH dans les eaux de surface réceptrices. En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH comprises entre 6 et 9. Cela se reflète également dans la description des tests standard de l'OCDE sur les organismes aquatiques, Afin de neutraliser les eaux usées alcalines contenant du NaOH et de se conformer aux directives européennes existantes pour le contrôle du pH des eaux de surface et à la réglementation nationale, le site industriel fabriquant du Na₂O₂ est équipé d'une station d'épuration des eaux usées sur site (STEP), La STEP est composée de plusieurs bassins permettant une neutralisation progressive des eaux usées à l'aide d'acide sulfurique, puis une décantation pour séparer l'eau clarifiée des boues. Aucun traitement biologique n'est effectué en raison du caractère inorganique des substances rejetées dans les effluents. Les eaux clarifiées et neutralisées sont ensuite rejetées dans la rivière Isère, Le pH des effluents est contrôlé quotidiennement sur le site de production. Le pH moyen annuel des eaux usées mesuré au cours de la dernière décennie a toujours été compris entre 7,5 et 7,9. Par conséquent, la station d'épuration est tout à fait efficace pour contrôler le pH aquatique local.

| Estimation des rejets | Voie de rejet | Taux de rejet | Méthode d'estimation des rejets |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------------------------|
| Estimation des rejets | Eau | 75 kg/jour | ERC |
| Estimation des rejets | Air | 62,5 kg/jour | ERC |
| Estimation des rejets | sol | 0,01 % | ERC |

1.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC3)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

1.3.3. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC8a, PROC8b)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

1.3.4. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC15)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

1.3.5. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC28)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

1.4. Ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

1.4.1. Environnement

Aucune donnée disponible

1.4.2. Santé

Aucune donnée disponible

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

2. F-2 - Formulation; Formulation / reconditionnement du peroxyde de sodium

2.1. Rubrique des titres

Formulation / reconditionnement du peroxyde de sodium

Réf. SE: F-2
Type de SE: Travailleur
Version: 1.0

Association - Code de référence: F-2
Date d'émission: 27/03/2023

| Environnement | | Descripteurs d'utilisation |
|---------------|--|----------------------------|
| 1 | Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement | ERC2 |

| Travailleur | | Descripteurs d'utilisation |
|-------------|---------------------------|----------------------------|
| 2 | Sous-scénario Travailleur | PROC3, PROC4 |
| 3 | Sous-scénario Travailleur | PROC8a, PROC8b |
| 4 | Sous-scénario Travailleur | PROC9 |
| 5 | Sous-scénario Travailleur | PROC28 |

| | |
|---|--|
| Processus, tâches, activités pris en compte | Ces reconditionnements de peroxyde de sodium ont lieu dans une série de contextes industriels, dans des environnements où de bonnes normes de contrôle s'appliquent. |
|---|--|

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC2)

| | |
|------|-----------------------------|
| ERC2 | Formulation dans un mélange |
|------|-----------------------------|

| Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile) | |
|--|-----------|
| Quantité journalière par site | ≤ 2,5 t/j |
| Quantité annuelle par site | ≤ 25 t/an |

| Conditions et mesures relatives à la station d'épuration | |
|---|----------|
| Efficacité | Standard |
| Débit supposé de la station d'épuration sur site (m³/jour): | ≥ 2000 |
| Application contrôlée de boue résiduaire sur le sol à vocation agricole | |

| Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles) | |
|---|--|
| Les eaux usées devraient être réutilisées ou rejetées dans les eaux usées industrielles puis neutralisées si nécessaire | |
| Le traitement et l'élimination externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales | |

| Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement | |
|---|--------------|
| Débit de l'eau de surface de réception | ≥ 18000 m³/j |

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC3, PROC4)

| | |
|-------|--|
| PROC3 | Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes |
| PROC4 | Production chimique où il y a possibilité d'exposition |

Caractéristiques du produit

| | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

| | |
|---------------------|------------|
| Durée de l'activité | ≤ 1 h/jour |
|---------------------|------------|

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

| | |
|--|----------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17 % |

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

| | |
|---|--|
| Porter des lunettes de sécurité bien ajustées | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Efficacité : ≥ 95 %. Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc nitrile. Fluoroélastomère (FKM) | Efficacité : ≥ 95 %. Epaisseur du matériau : 0.35 - 0.4 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Appareil respiratoire avec filtre | P2 |
| Facteur de protection assigné (APF) | 10 |

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC8a, PROC8b)

| | |
|--------|---|
| PROC8a | Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. |
| PROC8b | Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées |

Caractéristiques du produit

| | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

| | |
|---------------------|------------|
| Durée de l'activité | ≤ 1 h/jour |
|---------------------|------------|

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure)

Inhalation – efficacité minimale de

30 %
MEASE : 17 %

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Porter un appareil de protection des yeux

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel

Efficacité : \geq 95 %. Epaisseur du matériau : 0.5 mm.
Temps de rupture : > 480 min

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc nitrile. Fluoroélastomère (FKM)

Efficacité : \geq 95 %. Epaisseur du matériau : 0.35 - 0.4 mm. Temps de rupture : > 480 min

Appareil respiratoire avec filtre

P2

Facteur de protection assigné (APF)

10

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisation en intérieur

Température maximale du processus

40 °C

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC9)

PROC9

Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit

Solide, fort empoussièremment

Concentration de la substance dans le produit

\leq 100 %

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Durée de l'activité

\leq 1 h/jour

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure)

Inhalation – efficacité minimale de

30 %
MEASE : 17 %

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Porter un appareil de protection des yeux

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel

Efficacité : \geq 95 %. Epaisseur du matériau : 0.5 mm.
Temps de rupture : > 480 min

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc nitrile. Fluoroélastomère (FKM)

Efficacité : \geq 95 %. Epaisseur du matériau : 0.35 - 0.4 mm. Temps de rupture : > 480 min

Appareil respiratoire avec filtre

P2

Facteur de protection assigné (APF)

10

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

| Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs | |
|---|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC28)

| | |
|--------|--|
| PROC28 | Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines |
|--------|--|

| Caractéristiques du produit | |
|---|------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièrément |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

| Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition | |
|--|------------|
| Durée de l'activité | ≤ 1 h/jour |

| Conditions et mesures techniques et organisationnelles | |
|--|----------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17 % |

| Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé | |
|---|---|
| Porter un appareil de protection des yeux | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Efficacité : >= 95 %. Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc nitrile. Fluoroélastomère (FKM) | Efficacité : >= 95 %. Epaisseur du matériau : 0.35 - 0.4 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Appareil respiratoire avec filtre | P2 |
| Facteur de protection assigné (APF) | 10 |

| Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs | |
|---|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

2.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC2)

Information concernant le sous-scénario

ATTENTION : Risque non contrôlé, Les mesures de contrôle du risque sont basées sur une caractérisation qualitative des risques, Les mesures de gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter de rejeter des solutions de NaOH dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface, si ces rejets sont susceptibles de provoquer des modifications significatives du pH. Il est nécessaire de contrôler régulièrement la valeur du pH lors de l'introduction dans les eaux libres. En général, les rejets doivent être effectués de manière à minimiser les modifications du pH dans les eaux de surface réceptrices. En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH comprises entre 6 et 9. Cela se reflète également dans la description des tests standard de l'OCDE sur les organismes aquatiques, Comme le Na₂O₂ devient quasi-instantanément du NaOH au contact de l'eau (demi-vie < 1 heure), les émissions environnementales ne concerneront que le milieu aquatique et ne porteront que sur les éventuelles augmentations de pH attendues dans les effluents et les eaux de surface du site local, Dans l'eau, le NaOH se dissocie en ions sodium (Na⁺) et en ions hydroxyle (OH⁻) et peut augmenter localement la concentration de sodium et le pH dans l'environnement aquatique, Par conséquent, les mesures de gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter les rejets incontrôlés potentiels de NaOH dans les eaux de surface en raison du processus industriel, Afin de se conformer aux directives européennes et aux réglementations nationales, les sites industriels utilisant du Na₂O₂ dans leur procédé doivent contrôler le pH de leurs effluents en incluant une étape de neutralisation si nécessaire avant de les rejeter dans les eaux de surface.

| Estimation des rejets | Voie de rejet | Taux de rejet | Méthode d'estimation des rejets |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------------------------|
| Estimation des rejets | Eau | 50 kg/jour | ERC |
| Estimation des rejets | Air | 62,5 kg/jour | ERC |
| Estimation des rejets | sol | 0,01 % | ERC |

2.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC3, PROC4)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

2.3.3. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC8a, PROC8b)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

2.3.4. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC9)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

2.3.5. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC28)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

2.4. Ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

2.4.1. Environnement

Aucune donnée disponible

2.4.2. Santé

Aucune donnée disponible

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

3. IW-3 - Industrielle, Professionnelle; Utilisation sur les sites industriels - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

3.1. Rubrique des titres

Utilisation sur les sites industriels - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Réf. SE: IW-3

Type de SE: Travailleur

Version: 1.0

Association - Code de référence: IW-3

Date d'émission: 27/03/2023

| Environnement | | Descripteurs d'utilisation |
|---------------|--|----------------------------|
| 1 | Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement | ERC6b |

| Travailleur | | Descripteurs d'utilisation |
|-------------|---------------------------|----------------------------|
| 2 | Sous-scénario Travailleur | PROC9 |
| 3 | Sous-scénario Travailleur | PROC15 |

| | |
|---|--|
| Processus, tâches, activités pris en compte | Utilisation du peroxyde de sodium comme réactif de laboratoire pour le titrage des métaux ou d'autres réactions... |
|---|--|

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC6b)

| | |
|-------|--|
| ERC6b | Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) |
|-------|--|

| Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile) | |
|--|------------|
| Quantité journalière par site | ≤ 1,2 t/an |
| Quantité annuelle par site | ≤ 25 t/an |

| Conditions et mesures relatives à la station d'épuration | |
|--|----------|
| Efficacité | Standard |
| Débit supposé de la station d'épuration sur site (m ³ /jour): | ≥ 2000 |
| Application contrôlée de boue résiduaire sur le sol à vocation agricole | |

| Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles) | |
|---|--|
| Les eaux usées devraient être réutilisées ou rejetées dans les eaux usées industrielles puis neutralisées si nécessaire | |
| Le traitement et l'élimination externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales | |

| Autres conditions affectant l'exposition de l'environnement | |
|---|---------------------------|
| Débit de l'eau de surface de réception | ≥ 18000 m ³ /j |

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC9)

| | |
|-------|---|
| PROC9 | Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
|-------|---|

Caractéristiques du produit

| | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

| | |
|---------------------|------------|
| Durée de l'activité | ≤ 1 h/jour |
|---------------------|------------|

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

| | |
|--|----------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17 % |

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

| | |
|---|---|
| Porter un appareil de protection des yeux | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Efficacité : ≥ 95%. Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc nitrile. Fluoroélastomère (FKM) | Efficacité : ≥ 95%. Epaisseur du matériau : 0.35 - 0.4 mm. Temps de rupture : > 480 min |

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC15)

| | |
|--------|--|
| PROC15 | Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
|--------|--|

Caractéristiques du produit

| | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

| | |
|---------------------|------------|
| Durée de l'activité | ≤ 1 h/jour |
|---------------------|------------|

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

| | |
|--|----------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17 % |

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

| | |
|---|---|
| Porter un appareil de protection des yeux | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Efficacité : ≥ 95%. Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc nitrile. Fluoroélastomère (FKM) | Efficacité : ≥ 95%. Epaisseur du matériau : 0.35 - 0.4 mm. Temps de rupture : > 480 min |

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

3.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC6b)

Information concernant le sous-scénario

ATTENTION : Risque non contrôlé, Les mesures de contrôle du risque sont basées sur une caractérisation qualitative des risques, Les mesures de gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter de rejeter des solutions de NaOH dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface, si ces rejets sont susceptibles de provoquer des modifications significatives du pH. Il est nécessaire de contrôler régulièrement la valeur du pH lors de l'introduction dans les eaux libres. En général, les rejets doivent être effectués de manière à minimiser les modifications du pH dans les eaux de surface réceptrices. En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH comprises entre 6 et 9. Cela se reflète également dans la description des tests standard de l'OCDE sur les organismes aquatiques, Comme le Na₂O₂ devient quasi-instantanément du NaOH au contact de l'eau (demi-vie < 1 heure), les émissions environnementales ne concerneront que le milieu aquatique et ne porteront que sur les éventuelles augmentations de pH attendues dans les effluents et les eaux de surface du site local, Dans l'eau, le NaOH se dissocie en ions sodium (Na⁺) et en ions hydroxyle (OH⁻) et peut augmenter localement la concentration de sodium et le pH dans l'environnement aquatique, Par conséquent, les mesures de gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter les rejets incontrôlés potentiels de NaOH dans les eaux de surface en raison du processus industriel, Afin de se conformer aux directives européennes et aux réglementations nationales, les sites industriels utilisant du Na₂O₂ dans leur procédé doivent contrôler le pH de leurs effluents en incluant une étape de neutralisation si nécessaire avant de les rejeter dans les eaux de surface.

| Estimation des rejets | Voie de rejet | Taux de rejet | Méthode d'estimation des rejets |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------------------------|
| Estimation des rejets | Eau | 62,5 kg/jour | ERC |
| Estimation des rejets | Air | 1,25 kg/jour | ERC |
| Estimation des rejets | sol | 0,025 % | ERC |

3.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC9)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

3.3.3. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC15)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

3.4. Ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

3.4.1. Environnement

Aucune donnée disponible

3.4.2. Santé

Aucune donnée disponible

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

4. PW-4 - Professionnelle; Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

4.1. Rubrique des titres

Utilisation étendue par les travailleurs professionnels - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Réf. SE: PW-4

Type de SE: Travailleur

Version: 1.0

Association - Code de référence: PW-4

Date d'émission: 27/03/2023

| Environnement | | Descripteurs d'utilisation |
|---------------|--|----------------------------|
| 1 | Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement | ERC8b |

| Travailleur | | Descripteurs d'utilisation |
|-------------|---------------------------|----------------------------|
| 2 | Sous-scénario Travailleur | PROC9 |
| 3 | Sous-scénario Travailleur | PROC15 |

| | |
|---|--|
| Processus, tâches, activités pris en compte | Utilisation du peroxyde de sodium comme réactif de laboratoire pour le titrage des métaux ou d'autres réactions... |
|---|--|

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition environnementale: Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC8b)

| | |
|-------|---|
| ERC8b | Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) |
|-------|---|

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pour la vie utile)

| | |
|---|--------------|
| Quantité journalière d'usage local généralisé | 0,000014 t/j |
|---|--------------|

Conditions et mesures relatives à la station d'épuration

| | |
|------------|----------|
| Efficacité | Standard |
|------------|----------|

Conditions et mesures relatives au traitement des déchets (y compris déchets des articles)

| | |
|---|--|
| Les eaux usées devraient être réutilisées ou rejetées dans les eaux usées industrielles puis neutralisées si nécessaire | |
| Le traitement et l'élimination externes des déchets devraient être conformes aux réglementations locales et/ou nationales | |

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC9)

| | |
|-------|---|
| PROC9 | Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) |
|-------|---|

Caractéristiques du produit

| | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

| | |
|---------------------|---------------|
| Durée de l'activité | ≤ 0,25 h/jour |
|---------------------|---------------|

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

| | |
|--|---------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17% |

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

| | |
|---|---|
| Porter un appareil de protection des yeux | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Efficacité : ≥ 90%. Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc nitrile. Fluoroélastomère (FKM) | Efficacité : ≥ 90%. Epaisseur du matériau : 0.35 - 0.4 mm. Temps de rupture : > 480 min |

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Utilisation en intérieur | |
| Température maximale du processus | 40 °C |

4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Sous-scénario Travailleur (PROC15)

| | |
|--------|--|
| PROC15 | Utilisation en tant que réactif de laboratoire |
|--------|--|

Caractéristiques du produit

| | |
|---|-------------------------------|
| Forme physique du produit | Solide, fort empoussièremment |
| Concentration de la substance dans le produit | ≤ 100 % |

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/exposition

| | |
|---------------------|---------------|
| Durée de l'activité | ≤ 0,25 h/jour |
|---------------------|---------------|

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

| | |
|--|---------------------|
| Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure) | |
| Inhalation – efficacité minimale de | 30 % MEASE : 17% |

Conditions et mesures relatives à la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

| | |
|---|---|
| Porter un appareil de protection des yeux | |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc butyle. Gants de protection en PVC. Caoutchouc chloroprène avec revêtement en latex naturel | Efficacité : ≥ 90%. Epaisseur du matériau : 0.5 mm. Temps de rupture : > 480 min |
| Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc nitrile. Fluoroélastomère (FKM) | Efficacité : ≥ 90%. Epaisseur du matériau : 0.35 - 0.4 mm. Temps de rupture : > 480 min |

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

| | |
|--------------------------|--|
| Utilisation en intérieur | |
|--------------------------|--|

Peroxyde de sodium

ANNEXE A LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE: Scénario d'exposition

N° CAS: 1313-60-6 Forme du produit: Substance État physique: Solide Type de substance: Monoconstituant

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Température maximale du processus | 40 °C |
|-----------------------------------|-------|

4.3. Informations concernant l'exposition et référence à sa source

4.3.1. Rejet et exposition environnementaux Sous-scénario contrôlant l'exposition de l'environnement (ERC8b)

Information concernant le sous-scénario

ATTENTION : Risque non contrôlé, Les mesures de contrôle du risque sont basées sur une caractérisation qualitative des risques, Les mesures de gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter de rejeter des solutions de NaOH dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface, si ces rejets sont susceptibles de provoquer des modifications significatives du pH. Il est nécessaire de contrôler régulièrement la valeur du pH lors de l'introduction dans les eaux libres. En général, les rejets doivent être effectués de manière à minimiser les modifications du pH dans les eaux de surface réceptrices. En général, la plupart des organismes aquatiques peuvent tolérer des valeurs de pH comprises entre 6 et 9. Cela se reflète également dans la description des tests standard de l'OCDE sur les organismes aquatiques, Comme le Na₂O₂ devient quasi-instantanément du NaOH au contact de l'eau (demi-vie < 1 heure), les émissions environnementales ne concerneront que le milieu aquatique et ne porteront que sur les éventuelles augmentations de pH attendues dans les effluents et les eaux de surface du site local, Dans l'eau, le NaOH se dissocie en ions sodium (Na⁺) et en ions hydroxyle (OH⁻) et peut augmenter localement la concentration de sodium et le pH dans l'environnement aquatique, Par conséquent, les mesures de gestion des risques liés à l'environnement visent à éviter les rejets incontrôlés potentiels de NaOH dans les eaux de surface en raison du processus industriel, Afin de se conformer aux directives européennes et aux réglementations nationales, les sites industriels utilisant du Na₂O₂ dans leur procédé doivent contrôler le pH de leurs effluents en incluant une étape de neutralisation si nécessaire avant de les rejeter dans les eaux de surface.

| Estimation des rejets | Voie de rejet | Taux de rejet | Méthode d'estimation des rejets |
|-----------------------|---------------|------------------|---------------------------------|
| Estimation des rejets | Eau | 0,000275 kg/jour | ERC |
| Estimation des rejets | Air | 0,1 % | ERC |
| Estimation des rejets | sol | 0 % | ERC |

4.3.2. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC9)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

4.3.3. Exposition du travailleur Sous-scénario Travailleur (PROC15)

Information concernant le sous-scénario

En ce qui concerne l'évaluation qualitative des effets corrosifs du Na₂O₂ et de son produit de décomposition (NaOH), des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés sont recommandés en milieu professionnel afin d'éviter l'exposition. Ces EPI sont requis sur la base de l'évaluation qualitative de la substance corrosive (niveau de danger élevé) et sont décrits dans l'approche générale relative au paragraphe sur les dangers toxicologiques.

4.4. Ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

4.4.1. Environnement

Aucune donnée disponible

4.4.2. Santé

Aucune donnée disponible